

Sénat de Belgique.

Projet de Loi ouvrant au Département des Finances un crédit supplémentaire de fr. 4,290,045 64 au Budget de l'exercice 1840, applicable au paie- ment des créances à liquider sur les exercices clôturés au premier janvier 1840.

Léopold, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, Salut :

Nous avons, de commun accord avec les Chambres, décrété et nous ordonnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le budget de la dette publique pour l'exercice de 1840, est majoré d'une somme de cinq cent quatre mille quatre cent vingt-deux francs trente-deux centimes (fr. 504,422 52 c.), pour faire face aux dépenses arriérées de l'exercice 1837 et des exercices antérieurs (tableau n^o 1).

Cette allocation formera le chap. IV, article unique, du budget de la dette publique pour 1840.

Le budget du Département des Finances pour l'exercice 1840, est majoré d'une somme de trois millions sept cent quatre-vingt-cinq mille six cent vingt trois francs trente-deux centimes (fr. 3,785,623 52 c.), applicable au paiement des dépenses arriérées de l'exercice 1837 et des exercices antérieurs (tableau n^o 2.)

Cette allocation formera le chap. VII, art. 1 à 4, du budget du Département des Finances pour 1840.

Mandons et ordonnons, etc.

Bruxelles, le 19 Mai 1842.

Les Secrétaires,
(Signés) H. KERVYN.
SCHEYVEN.

*Le Président de la Chambre
des Représentans,*
(Signé) FALLON, Isidore.

NATURE DES CRÉDITS.

MONTANT DES DÉPENSES A LIQUIDER SUR

1850.	1851.	1852.	1853.	1854.	1855.	1856.	1857.	TOTAUX.
-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	---------

TABLEAU N° 1.

DETTE PUBLIQUE.									
A.	Rentes viagères.	581 00	"	"	"	"	"	"	581 00
B.	Secours annuels et traitements d'attente.	1,061 37	5,403 17	973 55	634 92	634 92	634 92	634 92	10,612 69
C.	Remboursements et intérêts de l'emprunt de 12 millions.	"	"	65,151 07	"	"	"	"	65,151 07
D.	Remboursements et intérêts de l'emprunt de 10 millions.	"	"	427,917 81	"	"	"	"	427,917 81
E.	Frais relatifs à l'emp. de 24 millions de florins.	"	"	159 75	"	"	"	"	159 75
	Total pour la dette publique.	1,642 37	5,403 17	494,202 18	634 92	634 92	634 92	634 92	504,422 32

1

(9)

TABLEAU N° 2.

MINISTÈRE DES FINANCES.										
1	Indemnité due au caissier général de l'État, à titre de remise et ports de lettres.	"	"	257,397 54	256,652 23	255,860 28	255,864 79	263,308 76	213,477 26	1,505,560 86
2	Administration des contributions directes, cadastre, douanes et accises.	"	522,740 93	855,157 28	57,658 87	38,923 15	48,926 25	5,053 13	"	1,528,459 61
3	Administration de l'enregistrement et des domaines.	49,778 25	20,084 11	192,938 88	198,636 30	118,579 67	54,275 99	63,524 18	48,584 69	746,702 07
4	Dépenses diverses.	"	2,429 17	317 46	"	"	500 00	1,098 49	555 66	4,900 78
	Total pour le Ministère des Finances.	49,778 25	545,254 21	1,305,811 21	512,947 40	416,663 10	359,567 03	332,984 56	262,617 61	3,785,623 32